

Extrait de Délibération Municipale

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre, le conseil municipal convoqué le 8 décembre 2015, s'est réuni, sous la présidence de Madame DUMONTIER Béatrice, Maire à 18h00.

Sont présents : ACLOQUE Joël, BACQUET Monique, BLERVACQUE Violette, DUMONTIER Béatrice, ESPEROU Louis-Claude, JOUBIER Andrée-Jeanne, JOUBIER Jean-Yves, LE RIDANT Claudine, PALLIER Jean-Noël.

Absents excusés : DUBUS Gérard, GAILLARD Laurence,
Absents : HÉBERT Claude, JAMAN Christèle, MONEUSE Jean-Pierre, VANDAMME Alain.

Madame GAILLARD Laurence a donné pouvoir à Mme DUMONTIER Béatrice.

Monsieur DUBUS Gérard a donné pouvoir à M. ACLOQUE Joël.

Mme BACQUET Monique est élue secrétaire de séance.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°045 2015 27 INTITULEE « TARIF DES CONCESSIONS AU CIMETIERE »

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 2223-14 et 2223-15 du code général des collectivités territoriales,

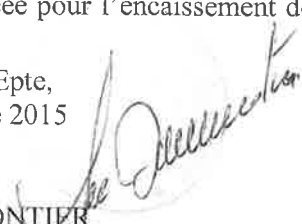
Madame le maire propose qu'une concession (emplacement pour caveau, caveau existant ou colombarium) pourra être achetée soit pour une durée de 30 ans ou 50 ans pour 2 mètres carré.

| <u>Désignation</u> | <u>Tarif pour 30 ans</u> | <u>Tarif pour 50 ans</u> |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Concession 2m² ou Columbarium | 380 € | 500 € |
| Taxe de superposition pour toute inhumation autre que la première | 40 € | 40 € |
| Caveau existant 1 place | 500 € | 600 € |
| Caveau existant 2 places | 600 € | 700 € |
| Caveau existant 3 places | 700 € | 800 € |
| Caveau existant 4 places | 800 € | 900 € |
| Caveau existant 5 places | 900 € | 1 000 € |

La somme sera versée au budget communal, section fonctionnement, compte 7031. Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité. Une régie a été créée pour l'encaissement de ses sommes par arrêté du Maire.

Bazincourt sur Epte,
Le 14 décembre 2015

Le Maire,
Béatrice DUMONTIER




N° 045 2015 64

Date de convocation
08/12/2015

Date de réunion
14/12/2015

En exercice 15
Présents 09
Votants 11
Pour 11
Contre 0
Abstention 0

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°045 2015 27 INTITULEE « TARIF DES CONCESSIONS AU CIMETIERE »